



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 085-218501096-20250210-2025FEVDEL21-DE



Date de la convocation : 4 février 2025
Séance du Conseil Municipal : 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Véronique BESSE - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Magali LOISEAU donne pouvoir à Véronique BESSE
Pierrick THOMAS donne pouvoir à Luc SOULARD
Jean-Marie GIRARD donne pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD
Angélique BOISSELEAU donne pouvoir à Fanny GIRARD
Christophe VERONNEAU donne pouvoir à Isabelle CHARRIER-FONTENIT
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Patrice BOUANCHEAU
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 32
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 31

Secrétaire de séance : Joseph LIARD

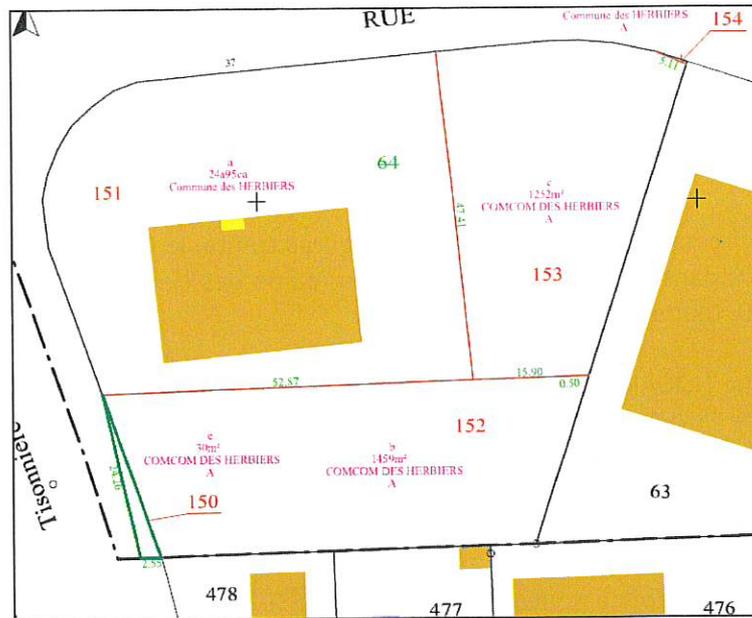
21- CESSIION D'UNE PARCELLE SISE RUE DE LA TISONNIÈRE AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Par délibération n°35 du 09 décembre 2024, le Conseil municipal a constaté la désaffectation et a prononcé le déclassement d'une portion d'espace public sise rue de la Tisonnière en vue d'une vente future.

Il convient désormais de céder cette portion d'espace public, cadastrée section AS numéro 150 et d'une surface de 30 m², au profit de la Communauté de communes du Pays des Herbiers. Cette parcelle sera intégrée dans une revente future, conjointement avec la parcelle cadastrée section AS numéro 152, à destination d'un porteur de projet.

La vente est conclue moyennant un prix de 10 €/ m² soit la somme globale de 300 €, tenant compte de l'avis domanial, en sus les frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette cession.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2025,

Vu la délibération n°35 du 09 décembre 2024 constatant la désaffectation et prononçant le déclassement d'une portion de la parcelle cadastrée section AS numéro 150,

Vu l'avis du service du Domaine du 14 janvier 2025 ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 28 janvier 2025,

Vu le rapport de Fanny GIRARD,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de céder au profit de la Communauté de communes du Pays des Herbiers la parcelle cadastrée section AS numéro 150, d'une surface de 30 m² au prix de 10 €/m² soit la somme globale de 300 €, en sus les frais d'acte à la charge de l'acquéreur,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que la recette sera imputée au compte 775 du budget principal.

Joseph LIARD
Secrétaire de séance

Transmis en Préfecture le :

Publié électroniquement le :

13 FEV. 2025

13 FEV. 2025



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire